

**Plan local de redynamisation de l'Yonne  
- Territoire de Saint-Florentin -**

# **S O M M A I R E**

1. Convention Etat – Collectivités territoriales – Partenaires.
2. Diagnostic territorial.
3. Programme d'actions.

## **ANNEXES**

Tableau financier prévisionnel

Diagnostic territorial

# Plan local de redynamisation de l'Yonne

## - Territoire de Saint-Florentin -

ENTRE :

L'Etat représenté par M. Jean-Paul BONNETAIN, Préfet du département de l'Yonne,

Le conseil régional Bourgogne représenté par M. François PATRIAT, président,

Le conseil général de l'Yonne, représenté par M. André VILLIERS, président,

La communauté de communes du Florentinois, représentée par Mme Maxence GUILLOT, présidente,

La communauté de communes d'Othe en Armançon, représentée par M. Michel FOURREY, président,

La mairie de Saint-Florentin, représentée par M. Yves DELOT, maire,

La mairie de Jaulges, représentée par M. Serge GAILLOT, maire,

La chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne, représentée par M. Alain PEREZ, président,

La chambre des métiers et de l'artisanat de l'Yonne, représentée par M. Jean-François LEMAITRE, président,

La chambre d'agriculture de l'Yonne, représentée par M. Gilles ABRY, président,

**VU** la circulaire du Premier ministre n°5138/SG du 25 juillet 2008 ;

**VU** la délibération du conseil régional Bourgogne en date du ;

**VU** la délibération du conseil général de l'Yonne en date du ;

**VU** la délibération de la communauté de communes du Florentinois en date du ;

**VU** la délibération de la communauté de communes d'Othe en Armançon en date du ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Saint-Florentin en date du ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Jaulges en date du ;

**VU** la décision du comité technique interministériel du ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – Objet du plan.**

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République en 2008, a conduit à redimensionner notre système de forces armées pour répondre aux nouveaux enjeux sécuritaires de notre pays. Les axes de cette réforme ont également été identifiés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, avec l'objectif d'accroître l'efficacité de la dépense militaire. Ils se sont notamment traduits par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Affecté par le resserrement du plan de stationnement des unités militaires, le département de l'Yonne est confronté sur la période 2008-2014 à la dissolution de l'ensemble de ses établissements militaires :

- à Joigny : transfert en 2010 du 28<sup>ème</sup> groupe géographique, conduisant à la suppression au niveau local de 404 emplois défense ;
- à Saint-Florentin : dissolution en 2014 du détachement de la 15<sup>ème</sup> base de soutien du matériel de l'armée de terre (BSMAT), conduisant à la suppression de 88 emplois défense dont 83 personnels civils<sup>1</sup>.

Pour compenser les impacts économiques de ces décisions, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Il s'appuie essentiellement sur la mise en œuvre de deux contrats de redynamisation :

Le contrat de restructuration de site de défense de Joigny ;

Ce contrat a été signé le 11 février 2011.

Le présent contrat, le plan local de redynamisation (PLR) de l'Yonne.

### **Article 2 – Objectif retenu.**

Les parties signataires décident de consolider sur le périmètre du PLR les conditions d'un développement économique durable, en favorisant la mise en œuvre d'une ambition territoriale et en optimisant la synergie de leurs actions et de leurs moyens.

Elles se fixent en particulier l'objectif de créer sur la période et le périmètre du contrat un minimum de 88 emplois.

### **Article 3 – Périmètre retenu.**

Le périmètre d'application du PLR retenu est celui des communautés de communes de Saint-Florentin et d'Othe en Armançon<sup>2</sup>.

### **Article 4 – Durée.**

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 3 ans, éventuellement prorogé par avenant de 2 ans maximum.

---

<sup>1</sup> Effectifs en organisation à l'annonce des mesures de restructurations, en juillet 2008.

<sup>2</sup> Périmètre de ces intercommunalités à la date de signature du PLR.

## **Article 5 – Axes de redynamisation.**

Sur la base de l'analyse et des préconisations relevées dans le diagnostic territorial joint, les partenaires décident de marquer leurs efforts sur les axes de redynamisation suivants :

- Développer l'attractivité économique du territoire, notamment en valorisant l'offre territoriale en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises, en consolidant les projets favorisant la création ou le maintien de l'emploi et en soutenant la transmission des entreprises artisanales et commerciales ;
- Conforter la filière tourisme en favorisant l'accueil de projets touristiques.

## **Article 6 – Contributions financières.**

Le plan local de redynamisation, conclu à hauteur de 5 627 300 € comprend un soutien spécifique de l'Etat à hauteur de 1 000 000 € (crédts FRED et FNADT section générale à proportion respective de deux tiers / un tiers), complété par des crédits de droit commun relevant des différents dispositifs de l'Etat à hauteur de 363 250 €.

Les collectivités territoriales signataires accompagnent les engagements de l'Etat par un concours financier permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat selon leurs critères d'éligibilité.

## **Article 7 – Requalification foncière des emprises cédées par l'Etat.**

Les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le ministre de la défense dans le cadre des opérations de restructuration de la défense feront l'objet d'une cession par l'Etat aux collectivités territoriales qui disposent d'un droit de priorité, afin de pouvoir réaliser des actions ou des opérations d'aménagement prévues à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

## **Article 8 – Validation des dossiers.**

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

## **Article 9 – Comité de site.**

Le suivi des mesures prévues par le présent contrat est assuré par un comité de site présidé par le préfet de l'Yonne.

Cette instance est composée, outre du président :

- du délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ou de son représentant ;
- du délégué aux restructurations ou de son représentant ;
- du député de la deuxième circonscription de l'Yonne ;
- du président de la région Bourgogne ou de son représentant ;
- du président du conseil général de l'Yonne ou de son représentant ;

- du conseiller général du canton de Saint-Florentin ;
- du président de la communauté de communes du Florentinois ou de son représentant ;
- du président de la communauté de communes d'Othe en Armançon ou de son représentant ;
- du maire de Saint-Florentin ou de son représentant ;
- du maire de Jaulges ou de son représentant ;
- du délégué militaire départemental ou de son représentant ;
- du trésorier payeur de l'Yonne ou de son représentant ;
- du secrétaire général aux affaires régionales Bourgogne ou de son représentant ;
- du secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, sous-préfet de l'arrondissement d'Auxerre ou de son représentant ;
- du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Bourgogne ou de son représentant ;
- du directeur départemental du territoire de l'Yonne ou de son représentant ;
- du directeur de l'unité territoriale DIRECCTE de l'Yonne ou de son représentant ;
- du général médiateur mobilité centre-est ;
- du négociateur de la mission de réalisation des actifs immobiliers de la défense ;
- du délégué interrégional aux restructurations de la défense pour la région Bourgogne ;
- du président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne ou de son représentant ;
- du président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Yonne ou de son représentant ;
- du président de la chambre d'agriculture de l'Yonne ou de son représentant.

Le comité de site peut s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du préfet.

Il dresse un point précis de l'avancement des dossiers engagés sur l'année écoulée, du niveau de réalisation des engagements et décide des orientations à donner. Il veille à la bonne articulation des actions des différentes conventions de revitalisation actives sur le périmètre du contrat.

Il définit les indicateurs de suivi et de pilotage du contrat, notamment ceux liés à l'emploi, et en contrôle l'évolution.

Le secrétariat est assuré par la préfecture de l'Yonne.

#### **Article 10 : Mission d'animation, de coordination et de suivi.**

Un comité technique assure l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les référents désignés pour chaque fiche action.

Il se réunit à échéance quadrimestrielle.

Cette instance est présidée par le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, sous-préfet de l'arrondissement d'Auxerre.

#### **Article 11 - Mise en œuvre du contrat.**

Le comité de site examine une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par le logiciel PRESAGE et procède à une évaluation des actions du PLR.

Cette évaluation est l'occasion d'éventuelles propositions d'ajustements des objectifs et des moyens du contrat territorial. Ces modifications seront prises sous forme d'avenants. Dans le cas

où elles remettraient en question la nature des actions et/ou le rapport entre la contribution de l'Etat au titre du FRED ou du FNADT et celle des autres partenaires, les propositions de réaffectation de ces crédits Etat devront être soumises au comité technique interministériel.

## **Article 12 – Reclassement du personnel du détachement de la 15<sup>ème</sup> BSMAT.**

Le reclassement du personnel de la défense affecté par une mesure de restructuration relève de la responsabilité et des compétences du ministère de la défense.

Pour les militaires et agents de l'Etat de cette formation qui privilégieraient un reclassement local sur le bassin de vie de Saint-Florentin ou, plus largement, dans l'Yonne, les collectivités territoriales partenaires du PLR et l'Etat s'engagent à apporter leur soutien, en complément des dispositifs et des actions conduits par la Défense, pour la recherche et la mise en œuvre de solutions locales.

Fait à Auxerre, le

Le Préfet de l'Yonne,

Le président du conseil régional  
Bourgogne,

Le président du conseil général  
de l'Yonne,

Le président de la communauté  
de communes du Florentinois,

Le président de la communauté de  
communes d'Othe en Armançon,

Le maire de Saint-Florentin,

Le maire de Jaulges,

Le président de la chambre de commerce  
et d'industrie de l'Yonne,

Le président de la chambre de métiers  
et de l'artisanat de l'Yonne,

Le président de la chambre d'agriculture  
de l'Yonne,

# Diagnostic territorial

L'étude diagnostic réalisée par le cabinet ALTEDIA sur le bassin d'emploi de Saint-Florentin a permis de mettre en exergue les éléments de contexte et les perspectives territoriales de développement économique suivants.

## *Un territoire présentant des atouts géographiques à valoriser.*

Situé à Jaulges, près de Saint-Florentin, au Nord de l'Yonne, le 15<sup>ème</sup> BSMAT est au cœur de la triangulaire Sens, Auxerre, Troyes.

Le territoire, bien ancré en Bourgogne, est également susceptible de bénéficier d'un effet de relocalisation d'entreprises en développement implantées en Ile de France.

## *Un réseau d'infrastructures de transport de qualité.*

Les dessertes du bassin de Saint-Florentin constituent des atouts intéressants :

- Les autoroutes A5 et A6 placent le camp de Jaulges à 2h de Paris ou Dijon et à 3h de Lyon ;
- La gare de Saint-Florentin raccorde le territoire à Dijon en 1h30 et à la capitale et ses aéroports internationaux en 1h40 et 7 rotations TER quotidiennes sont proposées actuellement ;
- L'aéroport d'Auxerre et l'aérodrome de Chéu, à 6 kilomètres de Saint-Florentin, facilitent les déplacements d'affaire et touristique ;
- Le canal de Bourgogne présente un intérêt significatif pour les loisirs.

Néanmoins, le territoire florentinois demeure à ce jour à l'écart du réseau TGV et souffre de l'absence de desserte autoroutière immédiate ainsi que d'accès compétitif à la fibre optique.

## *Un tissu économique industriel particulièrement dense.*

La présence historique de grands employeurs industriels fédérant le tissu économique local est un atout important pour le territoire. Elle a contribué à renforcer de façon significative l'attractivité économique. En effet, le taux des emplois est de près de 140 %, ce qui signifie qu'on y travaille davantage qu'on y réside. Cet atout a cependant un revers : les centres de décisions sont éloignés du territoire, ce qui crée une dépendance vis-à-vis de ces grands acteurs.

L'artisanat présente un relatif dynamisme qui a permis notamment une relance après la période de crise. Toutefois, la part des entrepreneurs âgés de plus de 50 ans est supérieure à la moyenne nationale et justifie les dispositifs d'accompagnement à la transmission.

Le commerce est confronté à une forte difficulté et voit la clientèle de sa zone de chalandise lui échapper, au profit de pôles commerciaux périphériques.

En complément, une mutation des activités vers le tertiaire demeure à réaliser.

### ***Des indicateurs socio-économiques révélateurs d'un territoire en difficulté.***

Ce territoire rural est peu densément peuplé. L'attrition démographique est notamment visible sur la commune de Saint-Florentin avec une baisse de population de 2 % en moyenne par an sur les 10 dernières années.

Les catégories socio - professionnelles supérieures sont sous-représentées, le niveau de formation est relativement plus faible que sur les territoires comparables, mais le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et à la zone d'emploi.

Les niveaux de revenus et les salaires par ménage sont peu élevés.

### ***Un déficit en espaces fonciers disponibles pour les entreprises.***

Les industriels font état de leurs difficultés à s'étendre, les zones d'activités étant largement occupées et les terrains disponibles difficilement aménageables (zones inondables, périmètre SEVESO, aménagements non adaptés). Les besoins se font sentir tant sur des parcelles de taille importante que de petites surfaces.

Les acteurs locaux qui ont pris conscience de ces besoins, ont engagé des réflexions et des projets de création de zones d'activités.

### ***Un territoire engagé dans une nouvelle dynamique.***

Retenu dans le cadre du pôle d'excellence rurale, le projet de développement touristique présenté par ce territoire marque la volonté d'engagement vers une mutation tertiaire touristique avec des aménagements sur l'aérodrome ou le port de plaisance.

Les projets de renouvellement urbain sur Saint-Florentin et de redynamisation commerciale du centre ville sont également des révélateurs de cette volonté de revitalisation.

### ***L'impact limité de la dissolution du détachement du BSMAT.***

D'un point de vue social, cette dissolution ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur les établissements scolaires ou les services publics, les commerces, les entreprises et artisans fournisseurs locaux.

D'un point de vue économique, l'impact fiscal sera quasiment nul pour les communes.

### ***Une emprise cédée en 2014 par la défense présentant peu d'atouts en termes de requalification économique et s'ajoutant à d'autres emprises de la défense non encore réaffectées.***

La dissolution du détachement du BSMAT libère une emprise foncière de 42 hectares homogène, sécurisée et isolée, avec une surface bâtie de 14 hectares. Cependant, l'éloignement du camp des grandes infrastructures logistiques, l'ancienneté des bâtiments et la présence possible de pollution pyrotechnique rendent la reconversion de ce site réduite à des secteurs d'activités compatibles avec ces contraintes, tels que l'implantation de stockage à faible rotation, l'hébergement d'activités pour lesquelles l'éloignement du camp de zones habitées est avantageux, l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Cette emprise qui sera libérée fin 2014, s'ajoute aux autres biens immobiliers rendus vacants par la Défense sur ce territoire dans le cadre de mesures de restructurations précédentes et pour lesquels ni la cession, ni la requalification économique n'ont été à ce jour finalisées. Le camp dit du Génie, d'une superficie de 14 hectares et situé à Saint-Florentin sur la zone d'activités des Galettes, est susceptible néanmoins d'être acquis par la communauté de communes du Florentinois à l'issue de la réalisation en cours des diagnostics de pollution, afin d'y accueillir une zone d'activités.

\* \*

\*

Vu le caractère diffus et limité de l'impact de la restructuration sur un territoire par ailleurs en plein renouveau, les actions de la revitalisation doivent soutenir et accompagner les initiatives de développement économique et social déjà engagées ou en gestation sur le territoire. Il convient donc de maintenir et créer l'emploi par l'accompagnement local de l'activité tout en veillant à éviter la création d'une friche sur le camp.

# Programme d'actions

## **Axe 1 : Développer l'attractivité économique du territoire.**

- Valoriser l'offre territoriale en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises (fiche action 1).
- Identifier les projets de requalification économique de l'emprise du détachement du 15<sup>ème</sup> BSMAT (fiche action 2).
- Consolider les projets favorisant la création ou le maintien de l'emploi par la mobilisation d'aides directes aux entreprises (fiche action 3).
- Soutenir la transmission des entreprises artisanales, commerciales et agricoles (fiche action 4).

## **Axe 2 : Conforter la filière tourisme en favorisant l'accueil de projets touristiques.**

- Valoriser la base nautique du port de Saint-Florentin (fiche action 5).

AXE 1	INTITULE DU PROJET
FICHE ACTION N° 1	<b>Valoriser l'offre territoriale en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>Le territoire du florentinois ne dispose plus suffisamment d'espaces fonciers structurants pour l'accueil d'entreprises et leur développement local.</p> <p>Pour pouvoir répondre à ce besoin et ainsi accompagner les activités économiques créatrices d'emplois, les terrains constructibles suivants ont été identifiés :</p> <p>1/ Le terrain militaire du secteur des Galettes au lieu dit du Fosse Caillou (ancien camp dit du génie) : Ce site de 14 hectares situé sur la commune de Saint-Florentin est en cours d'acquisition par la communauté de communes du Florentinois (CCF). Il offre un espace foncier propice pour l'accueil d'entreprises de taille moyenne, distinctes des entreprises artisanales susceptibles d'être accueillies sur la zone artisanale. Ce terrain présente les avantages de se trouver en partie en zone non inondable et d'être déjà destiné dans le PLU aux zones d'activités.</p> <p>2/ Le terrain du lieu dit des Têtes d'Or : D'une superficie de 3 ha, ce terrain est actuellement la propriété de la commune de Saint-Florentin dans sa majeure partie, à l'exception d'une maison individuelle qui devra être détruite. Le projet sous forme de lotissement permettra d'accueillir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- environ 12 entreprises artisanales,</li> <li>- un hôtel d'entreprises de 1000 m<sup>2</sup>, destiné aux entreprises en création ou aux jeunes entreprises en développement ;</li> <li>- des locaux d'activités proposés à la location sous forme de « box ».</li> </ul> Ce terrain est classé bleu dans le PPRI de Saint-Florentin.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>1. Aménager la zone d'activité du Fossé Caillou.</b></p> <p><b><i>Phase 1 : Réaliser l'étude de faisabilité des aménagements du bâti et du terrain :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des projets de construction sur le non bâti (taille, parcelles) en fonction des besoins des entreprises, partant du schéma d'aménagement existant ;</li> <li>- Chiffrage des aménagements du bâti ou de leur destruction.</li> </ul> <p><b><i>Phase 2 : Acquérir le foncier.</i></b></p> <p><b><i>Phase 3 : Conduire les travaux d'aménagement des zones considérées selon une planification par tranches</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite des études (marché travaux) ;</li> <li>- Viabilisation des terrains et aménagements des accès aux parcelles (VRD) ;</li> <li>- Réhabilitation ou destruction des bâtiments selon la nature des projets retenus.</li> </ul> <p><b>2. Aménager la zone artisanale des Têtes d'Or.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition par la ville et la destruction d'une maison individuelle sise sur le terrain de la zone artisanale ;</li> <li>- Conduite des études (marché travaux) ;</li> <li>- Réalisation des travaux d'aménagement selon une planification par tranches conditionnées à l'accueil effectif d'activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en conformité eu égard aux risques identifiés dans le PPRI,</li> <li>o Viabilisation des terrains,</li> <li>o Aménagement des accès et de la signalétique.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>3. Construire un hôtel d'entreprises sur le site des Têtes d'Or.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite des études techniques ;</li> <li>- Réalisation des travaux de construction de l'hôtel et des locaux d'activité adaptés.</li> </ul>	

<b>Objectifs – résultats attendus</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer, dès que possible, d'une offre foncière qualitative pour répondre à la demande d'installation de PME et PMI créatrices d'emplois et à la demande de construction d'entreprises artisanales présentes sur le territoire.</li> <li>- Permettre aux entreprises industrielles de taille moyenne déjà implantées sur le Florentinois ou à proximité de développer leurs activités ou à des entreprises hors du territoire d'implanter de nouvelles activités.</li> <li>- Offrir un espace d'accueil de jeunes créateurs par la mise à disposition de locaux aménagés, ainsi qu'un partenariat structuré visant à accompagner et à conseiller les porteurs de projet.</li> </ul>				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>				
- Zone d'activité du Fossé Caillou		: Communauté de communes du Florentinois		
- Zone artisanale des Têtes d'Or		: Commune de Saint-Florentin		
- Hôtel d'entreprises et locaux d'activité		: CCI 89		
<b>Partenaires</b>				
Europe, Etat, CRB, CGY, CCI, CMA, Bourgogne développement, Yonne développement, Yonne active création, partenaires privés				
<b>Début de l'opération</b>				
Signature du PLR				
<b>Délais de réalisation</b>				
1. ZA du Fossé Caillou :				
- Etudes et acquisition		: 2012		
- Aménagements, construction		: 1 <sup>ère</sup> tranche en 2013 et 2 <sup>ème</sup> tranche avant l'échéance du PLR et en fonction de l'accueil d'entreprises sur le foncier de la 1 <sup>ère</sup> tranche.		
2. Zone artisanale des Têtes d'Or :				
- Etudes et acquisition		: 1 <sup>er</sup> semestre 2012		
- Aménagements		: 2 <sup>ème</sup> semestre 2012 et 1 <sup>er</sup> semestre 2013		
- Construction		: fin 2014		
3. Hôtel d'entreprises :				
- Etudes		: 2012		
- Construction		: 2013 et 2014.		
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>I. Zone d'activités du Fossé Caillou.</b>				
Etude :	24 000 €	Etat – PLR (FNADT)	12 000 €	50 %
Base : 30 jours de prestation		Autofinancement (CCF)	12 000 €	50 %
<i>Total 1</i>	24 000 €	<i>Total 1</i>	24 000 €	
Acquisition du terrain <sup>1</sup> : 14,3 ha	A définir	Autofinancement dont recettes cession (part terrain nu)	A définir	
<i>Total 2</i>		<i>Total 2</i>		
1 <sup>ère</sup> tranche : 50 000 m <sup>2</sup>		Recettes cession (part aménagement)	612 500 €	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;	70 000 €	Base : 12,25 € x 50 000 m <sup>2</sup>		
- Primo-aménagements dont réhabilitation ou destructions ;	700 000 €	<b>Base subventionnable : 207 500 €</b>		
- Aléas ou imprévus	50 000 €	Etat – PLR (FNADT)	15 000 €	7,3 %
		Etat – DETR (2012)	62 250 €	30,0 %
		Conseil régional Bourgogne	26 500 €	8,2 %
		CGY <sup>4</sup>	62 250 €	30,0 %
		Autofinancement (CCF)	41 500 €	20,0 %
<i>Total 3</i>	820 000 €	<i>Total 3</i>	820 000 €	

<sup>1</sup> Emprise appartenant à la Défense. Procédure de cession en cours.

2 <sup>ème</sup> tranche : 70 000 m <sup>2</sup> - Assistance à maîtrise d'ouvrage ; - Primo-aménagements dont réhabilitation ou destructions : - Aléas ou imprévus	100 000 €	Recettes cession (part aménagement)	857 500 €	
	1 000 000 €	<i>Base : 12,25 € x 70 000 m<sup>2</sup></i>		
	80 000 €	<b>Base subventionnable : 322 500 €</b>		
		Etat – PLR (FNADT)	38 000 €	11,8 %
		Etat – DETR <sup>1</sup>	96 750 €	30,0 %
		Conseil régional Bourgogne	26 500 €	12,8 %
		CGY <sup>4</sup>	96 750 €	30,0 %
		Autofinancement (CCF)	64 500 €	20,0 %
<i>Total 4</i>	<i>1 180 000 €</i>	<i>Total 4</i>	<i>1 180 000 €</i>	
<b>Total 1</b>	<b>2 024 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>2 024 000 €</b>	
<b>2. Zone artisanale des Têtes d'Or.</b>				
Acquisition : - terrain vierge - maison individuelle : <i>Base : 1000 €/m<sup>2</sup> X 140. m<sup>2</sup></i>	115 800 €	Recettes cession (part terrain)	100 000 €	39,1 %
	140 000 €	<i>Base 25 000 m<sup>2</sup> x 4 €/m<sup>2</sup></i>		
		Autofinancement (commune de Saint-Florentin) <sup>2</sup>	155 800 €	60,9 %
<i>Total 1</i>	<i>255 800 €</i>	<i>Total 1</i>	<i>255 800 €</i>	
Aménagement terrain et bâtiments : - Assistance à maîtrise d'ouvrage : - Destruction de la maison : - Primo-aménagements : - Aléas et imprévus	60 000 €	Recettes cession (part aménagement)	212 500 €	
	50 000 €	<i>Base 25 000 m<sup>2</sup> x 8,5 €/m<sup>2</sup></i>		
	400 000 €	<b>Base subventionnable : 347 500 €</b>		
	50 000 €	Etat – PLR (FNADT)	69 500 €	20,0 %
		Etat - DETR	104 250 €	30,0 %
		CGY <sup>4</sup>	104 250 €	30,0 %
		Autofinancement (commune de St-Florentin)	69 500 €	20,0 %
<i>Total 2</i>	<i>560 000 €</i>	<i>Total 2</i>	<i>580 000 €</i>	
<b>Total 2</b>	<b>815 800 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>815 800 €</b>	
<b>3. Hôtel d'entreprises des Têtes d'Or.</b>				
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : - Construction (1000 m <sup>2</sup> ): <i>Dont surcoûts liés au classement PPRI (10 %)</i>	162 500 €	Recettes location :	210 000 €	13 %
	1 355 000 €	<i>Base : 20 €/m<sup>2</sup>/an x 700 m<sup>2</sup> x 15 ans</i>		
		<b>Base subventionnable : 1 307 500 €</b>		
		Etat – PLR (FRED) <sup>3</sup>	271 500 €	20,8 %
		Etat – PLR (FNADT)	199 000 €	15,2 %
		Conseil régional Bourgogne	100 000 €	7,65 %
		Conseil général Yonne <sup>4</sup>	100 000 €	7,65 %
		Ville de Saint-Florentin	60 000 €	4,6 %
		Autofinancement (CCI)	577 000 €	44,1 %
<b>Total 3</b>	<b>1 517 500 €</b>	<b>Total 3</b>	<b>1 517 500 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 357 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 357 300 €</b>	

<sup>1</sup> Si opération éligible à la date de dépôt de la demande.

<sup>2</sup> Valorisation du foncier déjà propriété de la ville de Saint-Florentin.

<sup>3</sup> Eligibles : investissements matériels hors immobilier.

<sup>4</sup> Si conforme aux règlements d'intervention en vigueur à la date du dépôt du dossier.

### ***Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs***

#### Zone d'activité :

Nombre d'entreprises accueillies : 5 entreprises.

Nombre d'emplois CDI créés : minimum 25.

#### Zone artisanale :

Nombre d'entreprises accueillies sur la zone artisanale : 12 entreprises.

Nombre d'emplois CDI créés : minimum 12.

#### Hôtel d'entreprises :

Nombre d'entreprises accueillies : minimum 5.

Taux d'occupation de l'hôtel d'entreprises : > 75 % sur l'année 2014.

Nombre d'emplois CDI créés : minimum 15.

AXE 1	INTITULE DU PROJET
FICHE ACTION N° 2	<b>Identifier les projets de requalification économique de l'emprise du détachement du 15<sup>ème</sup> BSMAT</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>La libération de l'emprise de 42 ha occupée par le 15<sup>ème</sup> BSMAT sur le camp de Jaulges est une opportunité pour un territoire où les besoins en foncier sont importants et où l'absence de surfaces directement disponibles est un frein au développement des activités locales ou à l'accueil d'activités nouvelles.</p> <p>Cependant, l'éloignement du camp par rapport aux zones d'activités et le risque de pollution pyrotechnique pénalisent cette emprise et pourrait conduire à la création d'une friche à long terme.</p> <p>Face à cette contradiction, il est nécessaire de valoriser les spécificités du camp et d'identifier les activités permettant de s'affranchir ou de s'accommoder des délais et des contraintes liées à la pollution.</p> <p>Pour cela, il convient donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'explorer les pistes de reconversion valorisante de l'emprise et génératrices de revenus et d'emplois ; Les pistes suivantes mériteraient notamment d'être étudiées : l'implantation de stockage à faible rotation, l'hébergement d'activités engendrant des nuisances et pour lesquelles l'éloignement du camp est un avantage certain, l'implantation d'une centrale photovoltaïque...</li> <li>- de préparer les conditions d'accueil de ces activités</li> </ul>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b><i>Phase 1 : Conduire les études permettant d'identifier les cibles.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude technique complémentaire du site permettant la constitution d'un document exhaustif de présentation du site et des modalités d'implantation des projets, comprenant notamment le prix de cession et/ou de location ;</li> <li>- Etude d'identification des activités compatibles avec les données techniques et les contraintes du site, aboutissant à la détermination des secteurs et acteurs économiques à prospecter au vu des caractéristiques du site et des contraintes liées à d'éventuelles pollutions.</li> </ul> <p><b><i>Phase 2 : Prospecter des acteurs économiques susceptibles d'implanter une activité sur le site.</i></b></p> <p>Cette mission, confiée à un prestataire extérieur, sera conduite après validation par le comité de site des cibles et de la stratégie de prospection.</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une phase de commercialisation engagée dès 2012 auprès des acteurs économiques disposant d'une visibilité sur leurs besoins immobiliers à moyen terme ;</li> <li>- une phase de commercialisation conduite en 2014 pour répondre aux besoins des porteurs de projet intéressés par une implantation dès la libération du site ;</li> <li>- un accompagnement des projets en vue d'anticiper et de lever les obstacles à leur implantation, et de favoriser leur accueil.</li> </ul> <p><b><i>Phase 3: Réaliser les aménagements nécessaires à l'implantation des activités identifiées suite à l'acquisition du terrain (pour mémoire, hors PLR).</i></b></p>	
<b><i>Objectif – résultat attendu</i></b>	
Anticiper les modalités de requalification du site pour une requalification de l'emprise dès 2015.	
<b><i>Maître d'ouvrage</i></b>	
Communauté de Communes du Florentinois.	
<b><i>Partenaires</i></b>	
Etat, CRB, CGY, ville de Jaulges, Bourgogne Développement, Yonne Développement, CCI, CMA.	
<b><i>Début de l'opération</i></b>	
Dès signature du PLR.	

<b>Délais de réalisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012</li> <li>- Phase 2 : juillet 2013</li> <li>- Phase 3 : Aménagements éventuels selon les projets identifiés, dès libération et cession du site ou de parcelles par anticipation.</li> </ul>				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>1. Etude technique.</b>				
Prestation externe : <i>Base : 30 jours de prestation</i>	24 000 €	Etat – PLR (FRED)	12 000 €	50 %
		Autofinancement (CCF)	12 000 €	50 %
<b>Total 1</b>	<b>24 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>24 000 €</b>	
<b>2. Prospection et accompagnement des projets</b>				
Prestation externe : <i>Base : 50 jours de prestation</i>	40 000 €	Etat (Défense <sup>2</sup> )	40 000 €	100 %
<b>Total 2</b>	<b>40 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>40 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 000 €</b>	
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum 10 projets d'implantation d'activités identifiés au 31/12/2013.</li> <li>- Minimum 4 projets accompagnés au 31/12/2014.</li> <li>- Emplois programmés à l'échéance du PLR : minimum 20.</li> </ul>				

<sup>1</sup> Dont une partie liée aux résultats.

<sup>2</sup> Hors PLR : « marché relatif à l'élaboration de diagnostics socioéconomiques et d'emprises militaires et à l'accompagnement de projets en vue de la revitalisation des sites affectés par les restructurations de la défense ».

AXE 1	INTITULE DU PROJET
FICHE ACTION N° 3	<b>Consolider les projets favorisant la création ou le maintien de l'emploi par la mobilisation d'aides directes aux entreprises.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>Les aides à l'emploi proposées par un territoire constituent un élément d'incitation significatif pour l'accueil et/ou le développement d'activités créatrices d'emplois, en complément des atouts dont dispose un territoire comme le Florentinois.</p> <p>Cet appui financier, appréciable en termes de trésorerie et d'effet levier sur les banques, peut favoriser la décision de l'entrepreneur à engager son projet.</p> <p>En outre, le niveau d'aides proposées permet de renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'implantation d'entreprises extérieures au département, voire européennes ou étrangères.</p> <p>Néanmoins, pour être efficace, l'offre proposée par le territoire, à considérer dans sa globalité (foncier, aides à l'investissement, aides à l'emploi, infrastructure, accueil...), doit se caractériser par sa clarté (simplicité), sa rapidité de mise en œuvre (souplesse, circuit court) et son effet démultiplicateur (sur l'impact notamment en évitant l'effet d'aubaine, sur la mobilisation des partenaires et des banques).</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>Accompagner les projets endogènes et exogènes créateurs d'emplois en CDI à temps plein.</b></p> <p>- <b><i>par une mobilisation large des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises proposés par l'ensemble des partenaires :</i></b></p> <p>Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité communautaires et de celles spécifiques à chaque dispositif, les aides suivantes pourront être affectées de façon cumulative ou isolée à l'accompagnement d'un projet de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aides sous forme de subventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonds pour les restructurations de la défense (FRED),</li> <li>- dispositifs d'aide du conseil régional de Bourgogne,</li> <li>- dispositifs d'aide du conseil général de l'Yonne,</li> <li>- fonds mutations économiques de l'Yonne <sup>1</sup> ;</li> </ul> </li> <li>• aides sous forme de prêts participatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prêts et avances remboursables du conseil régional de Bourgogne,</li> <li>- prêts et avances remboursables du conseil général de l'Yonne,</li> <li>- prêts OSEO,</li> <li>- prêts bonifiés de la société de financement pour la réforme et le développement (SOFIRED) ;</li> </ul> </li> <li>• aides directes au conseil et à la formation :</li> </ul> <p>- <b><i>par une mobilisation coordonnée de ces dispositifs et une animation organisée :</i></b></p> <p>Dans la limite des règles spécifiques à chaque dispositif, les conditions de mobilisation des aides en faveur des projets générant la création d'emplois seront définies conjointement par l'ensemble des partenaires. A cette fin, une fiche fixant les principes et les modalités d'intervention des différents dispositifs selon la nature du projet sera élaborée et proposée à la validation du comité technique défini à l'article 10 du présent contrat.</p> <p>Une commission locale d'engagement sera mise en place dans des conditions définies par ce comité, afin d'instruire les dossiers déposés par les entreprises et d'émettre un avis sur l'opportunité et le montant des aides mobilisables. L'octroi des aides proposées relèvera <i>in fine</i> d'une décision prise par chaque administration concernée selon les règles décisionnelles qui leur sont propres.</p>	

<sup>1</sup> Fonds privés.

<b>Objectifs – résultats attendus</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le dynamisme économique du territoire et l'émergence de projets générateurs d'emplois pérennes.</li> <li>- Accompagner les projets de création, reprise, développement et implantation des entreprises.</li> <li>- Favoriser les coopérations et renforcer les partenariats.</li> </ul>		
<b>Maîtres d'ouvrage</b>		
Dispositif partenarial.		
<b>Partenaires</b>		
Etat (dont OSEO), conseil régional de Bourgogne, Conseil général de l'Yonne, chambres consulaires, Bourgogne Développement, Yonne développement, SOFIRED, entreprises ayant abondé le fonds de revitalisation.		
<b>Début de l'opération</b>		
Signature PLR.		
<b>Délai de réalisation</b>		
Durée du contrat.		
<b>Coût de l'action</b>		
<b>Dispositifs d'aide</b>	<b>Base par emploi</b>	<b>Enveloppe prévisionnelle</b>
<b>Aides directes à l'emploi</b>		
Ministère défense : FRED (PLR)	Subvention. Emplois créés en CDI ou emplois sauvegardés. Nombre minimum d'emplois créés : 3.	200 000 €
Conseil régional	Ensemble des dispositifs d'aides – sous forme de subventions, avances remboursables ou prêts du conseil régional	50 000 € <sup>1</sup>
Conseil général	Ensemble des dispositifs d'aides – sous forme de subventions, avances remboursables ou prêts du conseil général	50 000 €
Dispositif SOFIRED	Prêt participatif de 75 à 750 k€	Pas d'enveloppe contractualisée
<b>Total 1</b>		<b>300 000 €</b>
<b>Aide au conseil et à la formation</b>		
Etat – crédits sectoriels UT-DIRECCTE	Appui aux actions collectives <sup>2</sup>	50 000 €
Conseil régional	Appui au programme de formation	50 000 €
<b>Total 2</b>		<b>100 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>400 000 €</b>
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>		
<p>Nombre d'emplois CDI aidés : minimum 40.</p> <p>Nombre de salariés accompagnés par une formation : minimum 80.</p> <p>Nombre de jours de formation accompagnés : minimum 240.</p>		

<sup>1</sup> Budget prévisionnel regroupant l'ensemble des aides du CRB dont le contrat au développement de l'artisanat.

<sup>2</sup> Sous réserve de l'examen des demandes formulées et du respect des critères d'éligibilité.

AXE 1	INTITULE DU PROJET			
FICHE ACTION N° 4	<b>Soutenir la transmission des entreprises artisanales, commerciales et agricoles.</b>			
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>				
Alors que le territoire dispose d'un tissu artisanal important et dynamique, la proportion de 37% des entrepreneurs âgés de plus de 50 ans fait porter une menace sur l'activité et les emplois au vu des difficultés de transmission des entreprises.				
Cette menace justifie l'importance des dispositifs d'accompagnement à la transmission. Même si ces derniers existent, il convient de souligner les limites rencontrées dans l'information des cédants et dans leur volonté de s'engager en amont dans la préparation de la transmission.				
<b><i>Description de l'action</i></b>				
L'action comprend deux volets :				
<b><i>1/ Renforcer les programmes d'actions conduits par les chambres consulaires.</i></b>				
Cet appui sera réalisé par le biais d'une mission spécifique portée par les chambres consulaires, qui interviendra en complément et en appui des actions des chambres consulaires sur les bases d'une convention de partenariat définie par le comité technique (cf. article 10 du présent contrat).				
<b><i>2/ Favoriser la reprise par la mobilisation d'aides directes à l'emploi et à l'investissement au profit des repreneurs.</i></b>				
La définition des critères d'éligibilité et les modalités de sélection seront définies par le comité technique (cf. article 10 du présent contrat).				
La priorité des aides sera apportée aux projets de reprise conduisant à un développement de l'activité et de l'emploi.				
<b><i>Objectifs – résultats attendus</i></b>				
- Maintenir le tissu des entreprises artisanales sur le territoire. - Favoriser le maintien et la création d'emplois dans les sociétés artisanales. Favoriser le maintien et/ou la reprise des exploitations agricoles sur les territoires concernés				
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>				
Communautés de communes du Florentinois et d'Othe en Armaçon.				
<b><i>Partenaires</i></b>				
Etat, CGY, Pôle Emploi, CMA, CCI et chambre d'agriculture, Union des Commerçants de Saint-Florentin.				
<b><i>Début de l'opération</i></b>				
Signature du PLR				
<b><i>Délai de réalisation</i></b>				
Durée du contrat.				
<b><i>Coût de l'action</i></b>				
<b><i>Principaux postes de dépenses</i></b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b><i>1. Conduite de la mission de suivi et d'animation.</i></b>				
Mission d'animation spécifique portée par les consulaires: <i>Base : convention de prestations présentées par chaque chambre consulaire (moyens, modalités, objectifs)</i>	40 000 €	Etat – PLR (FRED)	32 000 €	40 %
		Autofinancement mission d'animation externe (CCF)	8 000 €	10 %
		CCI (valorisation missions obligatoires)	16 000 €	20 %
		CMA (valorisation missions obligatoires)	16 000 €	20 %
Valorisation des missions obligatoires	40 000 €			

d'appui des chambres consulaires.		Chambre agriculture (valorisation missions obligatoires)	8 000 €	10 %
<b>Total 1</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>80 000 €</b>	
<b>2. Aides directes à la reprise et au développement.</b>				
Aides à l'investissement : <i>Base : 5 dossiers x 5 000 €</i>	25 000 €	Etat – PLR (FRED)	25 000 €	100 %
<i>Total</i>	25 000 €	<i>Total</i>	25 000 €	
Aides à l'emploi <i>Base : 10 emplois x 3 000 €</i>	30 000 €	Etat – PLR (FRED)	30 000 €	100 %
<i>Total</i>	30 000 €	<i>Total</i>	30 000 €	
<b>Total 2</b>	<b>55 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>55 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>135 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135 000 €</b>	
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
<p>Nombre de dossiers de transmission accompagnés : 10.  Nombre d'emplois soutenus : 20 dont 10 nouveaux emplois salariés créés  Chiffre d'affaires engendré par les activités commerciales dans le Florentinois : +10 % en 2014 par rapport à 2010 qui s'élevait à 38 M€.  Nombre d'emplois dans les entreprises artisanales non commerciales : + 5 % en 2014 par rapport à 2010 qui s'élevait à 660 salariés.</p>				

AXE 2	INTITULE DU PROJET
FICHE ACTION N° 5	<b>Valoriser la base nautique du port de Saint-Florentin.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>Le territoire Florentinois offre un potentiel touristique non négligeable mais peu exploité, avec notamment une filière nautique de plaisance durablement implantée en centre Yonne.</p> <p>La prestation actuellement offerte par Saint-Florentin aux plaisanciers du canal de Bourgogne n'est pas susceptible de générer des étapes prolongées ou l'orientation sur Saint-Florentin de passages nouveaux.</p> <p>Dans le cadre du pôle d'excellence rural (PER) qu'il a présenté, le département a souhaité mobiliser les acteurs du développement touristique pour dynamiser cette filière tourisme. Ce PER a été validé à hauteur de 1,32 M€ dont un soutien de l'Etat de 313 000 €.</p> <p>En complément des projets portés par ce dispositif, les opérations suivantes permettront de valoriser l'atout présenté par le port de Saint-Florentin, en remplaçant cette commune comme une étape importante de la navigation sur le Canal de Bourgogne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement d'une station technique fluviale qui offrira aux propriétaires de bateaux une prestation de réparation, d'entretien et d'hivernage ; La gestion de cette station qui restera la propriété de la communauté de communes du Florentinois, sera confiée à 3 artisans : un expert en motorisation, un spécialiste en réparation coque polyster de bateaux, un aménageur intérieur de bateaux.</li> <li>- L'aménagement sur ce site d'un espace multiservices de type « halte nautique » qui sera loué ou cédé à des opérateurs privés.</li> </ul>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p>1/ Construire la station technique fluviale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du bâtiment (pour mémoire, hors PLR) ;</li> <li>- Installation d'un ponton d'amarrage flottant ;</li> <li>- Stabilisation d'une zone d'accès, de parking et d'exploitation.</li> </ul> <p>2/ Aménager le foncier pour accueillir un espace multiservices.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de la portion du terrain et du bâtiment actuellement du ressort du domaine privé de VNF ;</li> <li>- Réalisation des études : étude de sol, étude de maîtrise d'œuvre, SPS ;</li> <li>- Destruction des bâtiments non préservés et réaliser les primo-aménagements.</li> </ul>	
<b><i>Objectifs – résultats attendus</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'attractivité du canal de Bourgogne dans le Florentinois.</li> <li>- Faire de Saint-Florentin une étape incontournable sur le canal de Bourgogne et l'itinéraire vélo-route.</li> <li>- Capter la clientèle touristique et la maintenir sur le territoire sur une durée minimale.</li> <li>- Proposer des activités professionnelles spécifiques captant une clientèle de propriétaires de bateaux.</li> <li>- Créer des emplois directs et indirects.</li> </ul>	
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>	
<p>Action 1 : Communauté de communes du Florentinois.</p> <p>Action 2 : Ville de Saint-Florentin.</p>	
<b><i>Partenaires</i></b>	
Etat, CRB, CGY, ADT, CCI, associations et partenaires privés.	
<b><i>Début de l'opération</i></b>	
Signature du PLR.	
<b><i>Délai de réalisation</i></b>	
<p>Action 1 : 2012.</p> <p>Action 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude et acquisition : 1<sup>er</sup> semestre 2012.</li> <li>- Primo-aménagements : 2<sup>ème</sup> semestre 2012.</li> </ul>	

- Construction des bâtiments : 2013.				
<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>1. Station technique fluviale.</b>				
Aménagement des pontons :	81 000 €	Recette (location des pontons). Base : 3 600 €/an	54 000 €	
Aménagement de zone d'accès, de parking et d'exploitation (voirie) : Base : 60 € x 800 ml	48 000 €	<b>Base subventionnable : 75 000 €</b>		
		Etat – PLR (FRED)	30 000 €	40,0 %
		DETR	10 000 €	13,3 %
		CGY <sup>4</sup>	20 000 €	26,7 %
		Autofinancement (CCF)	15 000 €	20,0 %
<b>Total 1</b>	<b>129 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>129 000 €</b>	
<b>2. Espace multiservices : aménagement du foncier.</b>				
Etude et plan d'aménagement : Base : 40 jours de prestation	32 000 €	Etat – PLR (FRED)	16 000 €	50 %
		Autofinancement (ville de Saint-Florentin)	16 000 €	50 %
<i>Sous-total 1</i>	<i>32 000 €</i>	<i>Sous-total 1</i>	<i>32 000 €</i>	
Acquisition : - Emprise Etat : parcelle (1 765 m <sup>2</sup> ) et du bâti (250 m <sup>2</sup> ) : - Parcelle privée : terrain nu (8000 m <sup>2</sup> )	70 000 € <sup>1</sup>	Revente du terrain aménagé Base cession : 25 € x 8000 m <sup>2</sup>	200 000 €	
Travaux : - Assistance à maîtrise d'ouvrage : - Démolition des bâtiments et primo-aménagements :	40 000 € 360 000 €	<b>Base subventionnable : 310 000 €</b>		
		Etat – PLR (FRED) <sup>2</sup>	50 000 €	16,1 %
		CRB <sup>3</sup>	160 000 €	51,6 %
		Autofinancement	100 000 €	32,3 %
<i>Sous-total 2</i>	<i>510 000 €</i>	<i>Sous-total 2</i>	<i>510 000 €</i>	
<b>Total 2</b>	<b>542 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>542 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>671 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>671 000 €</b>	
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
- Demandes d'information à l'office de tourisme de Saint-Florentin : + 20 % en 2014 par rapport à 2010 avec 5500 demandes.				
- Nombre de chambres d'hôtes et gîtes sur le territoire : + 20 % en 2014 par rapport à 2010 avec 453 nuitées.				
- Taux d'utilisation des emplacements disponibles sur le port : 50 % sur l'année 2014.				
- Nombre d'entreprises installées sur le site : 2.				
- Nombres d'emplois directs : minimum 3.				
- Nombre d'emplois indirects estimés : 6.				

<sup>1</sup> Valeur non contractuelle à confirmer. Procédure de cession en cours.

<sup>2</sup> Dépenses éligibles : investissements matériels hors immobilier.

<sup>3</sup> Sous réserve d'éligibilité du projet et après instruction du dossier par la direction du tourisme du conseil régional.

<sup>4</sup> Si conforme aux règlement d'intervention en vigueur à la date de dépôt du dossier

# Annexe

## Tableau Saint-Florentin Plan de financement